

Article 29 du Règlement

aucun doute dans mon esprit, dans moins d'après les consultations que j'ai eues avec les agriculteurs eux-mêmes, que la loi est appropriée.

Je constate également que le processus d'examen de l'endettement agricole est tout à fait adapté aux circonstances, car le Bureau d'examen de l'endettement agricole a d'excellents résultats, surtout si l'on considère les cas très difficiles qu'il doit régler.

Je vois que vous me faites signe, Monsieur le Président. Mais je n'ai pas encore vraiment commencé à aborder mon propos.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au Ministre de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Wise: Je remercie les députés de leur courtoisie. J'essayerai de ne pas trop m'allonger.

J'ai également mentionné que nous voulions mettre sur pied un programme de réorientation des agriculteurs.

Le Gouvernement a été forcé d'innover à maintes reprises au cours des dix-huit derniers mois. N'importe quel gouvernement peut bonifier, améliorer ou accroître ses programmes existants sans grandes difficultés, pourvu qu'il ait les ressources financières pour le faire. Même si nous avions les moyens voulus, notre défi a été plutôt de concevoir de nouveaux textes législatifs, d'imaginer de nouveaux programmes et de nouveaux plans. Il n'y a rien d'impossible à cela, mais pour réussir, il faut qu'il y ait volonté et collaboration concertées du gouvernement et de la population agricole canadienne. Ces deux conditions ont été très bien remplies.

J'imagine que ceux qui critiquent le rendement des Bureaux d'examen de l'endettement agricole n'ont pas pris le temps d'examiner les cas un à un. Je les inviterais à le faire.

Je leur demanderais également de bien examiner la question du moratoire. Bien sûr, je serai toujours porté à me demander si j'ai pris une bonne décision en instituant ce moratoire sur les forclusions de la SCC en septembre 1985. A-t-elle vraiment aidé ceux qui étaient visés par le moratoire ou leur a-t-elle nui? J'avoue que dans certains cas dont j'ai pris connaissance, il aurait été préférable qu'il n'y ait pas de moratoire, ou, si vous le préférez, peut-être certains agriculteurs auraient-ils été en meilleure posture financière si nous avions levé le moratoire plus tôt. Je suis sûr que les députés trouveront que mon raisonnement est sensé s'ils se donnent la peine d'examiner les choses d'un peu plus près.

● (0110)

Si nous regardions la situation des agriculteurs qui ont de graves difficultés financières, nous constaterions probablement que ces chiffres sont un peu exagérés. On a souvent tendance à amplifier les choses.

La SCC a un pourcentage plus élevé de créances très risquées que ne le voudraient les normes. Comment en est-elle arrivée à cela? C'est très simple, si elle est aussi engagée, c'est que le précédent gouvernement ne lui a pas fourni les fonds nécessaires.

Qui plus est, le précédent gouvernement a même exigé que la Société du crédit agricole, contrairement à son mandat, accorde des prêts de dernier ressort. En l'occurrence, la SCC a

été forcée d'assumer, non pas par choix mais plutôt par nécessité, un beaucoup plus fort pourcentage et un beaucoup plus grand nombre de créances très risquées qu'elle ne l'aurait fait normalement. C'est pourquoi les établissements traditionnels de prêts parlent probablement de quatre, cinq, six ou sept p. 100 qui sont en très grave difficulté, mais si nous prenons les chiffres de la Société du crédit agricole ces pourcentages sont beaucoup plus élevés.

Les honorables députés d'en face ne sont pas satisfaits du rendement de la Commission d'examen de l'endettement agricole dont, incidemment, le taux de succès est d'environ 55 p. 100 pour l'ensemble du pays, d'environ 66 p. 100 en Ontario et d'environ 65 p. 100 en Alberta. Si nous prenons cas par cas ceux qui ont des difficultés, nous constatons que celles-ci remontent presque sans exception au milieu des années 70. Que s'est-il passé à ce moment-là? Les prétendus experts dans le monde entier ont jeté un regard prospectif sur la fin des années 70, sur les années 80 et au-delà et ont ouvert des perspectives. Ces perspectives se sont révélées très téméraires, inexactes et erronées. Elles ont causé d'énormes difficultés à de nombreuses personnes du secteur agricole d'aujourd'hui.

Les experts ont déclaré que les agriculteurs devaient agrandir leurs exploitations. Ils leur conseillaient de ne pas rénover leur vieille grange mais de la détruire et d'en construire une nouvelle; de ne pas emprunter 25 000 \$ pour remettre un bâtiment en état, mais de le démolir et qu'ils seraient heureux de prêter de 100 000 \$ à 250 000 \$ à l'agriculteur.

On conseilla aussi aux agriculteurs d'acheter d'autres terres; ils n'auraient aucune difficulté puisque les taux d'intérêt demeureraient stables. Eh bien!, les experts se sont trompés. Ils ont dit que le taux d'inflation n'augmenterait pas. Ils se sont trompés. Ils ont dit que le coût des intrants agricoles demeurerait stable, mais ils se sont trompés. Ils ont dit que le prix des produits de base atteindrait en ce moment un niveau record, ce qui s'est révélé complètement faux. Ils ont aussi dit que nous connaîtrions à l'échelle mondiale une pénurie des produits de base alors que c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

Nous connaissons bien les prévisions et encouragements du gouvernement précédent. Je pourrais trouver dans le *hansard* les discours de mon prédécesseur qui a parcouru le pays pour encourager les jeunes agriculteurs canadiens à se lancer à fond de train dans la production parce que l'avenir leur appartenait et était assuré. Comme il se doit, nous constatons maintenant que tout cela n'était qu'une belle vue de l'esprit.

En examinant la situation nous trouvons un autre facteur. Une des choses qui, selon les experts, n'arriverait pas, mais qui est arrivée, et qui a probablement été la principale cause des difficultés et de la chute des agriculteurs, à savoir la hausse des taux d'intérêt. Beaucoup de gens pourraient se trouver dans une bien meilleure position aujourd'hui s'ils n'avaient pas dû subir les augmentations des taux d'intérêt de 1981 et 1982. Durant cette période, les taux d'intérêt ont augmenté de 9 p. 100 et de 10 p. 100 à 25 p. 100, 26 p. 100 et 27 p. 100. Quiconque exploite une entreprise agricole ou un commerce reconnaîtra immédiatement et sans hésiter les effets néfastes des augmentations de taux d'intérêt du type que nous avons connu.